

DIVISION 2 MESSIEURS LIGUE

10 & 11 octobre 2020 – Chanalets (26)

Conditions de participation

Les clubs

Chamonix, Divonne, Lac d'Annecy, Les Arcs, Trois Vallons, Champlong, Charmeil, Gonville, La Valdaine, Chanalets, La Sorelle, Miribel Jonage, Leman, Bords de Loire.

Equipe de 12 joueurs au maximum.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à 15,4 à la date limite d'inscription.

Dérogation possible sur demande auprès du Comité de Sélection de Ligue.

Forme de jeu

Phase de qualification – 1er jour

6 simples / stroke-play / 18 trous.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Phase finale – 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

1 v 6, 2 v 5 et 3 v 4 pour la montée.

Les 3 équipes gagnantes montent en division 1 en 2021.

7 v 8 pour le classement.

Phase barrage – 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

9 v 14, 10 v 13 et 11 v 12.

Les 3 équipes perdantes descendent en division 2 en 2021.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite d'inscription pour les équipes : 25 septembre 2020 inclus.

Date limite d'inscription pour les équipières : 2 octobre 2020 inclus.

Droits d'engagement : 280€ par équipe.

Règlement à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard à la date limite d'inscription des équipes.

